le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC | http://www.sglce-cgt.fr | Décembre 2015 - 1,80 €

© Milo

© J.-P.

N° 366

SOMMAIRE

2/4 Commission exécutive du 7 septembre 2015 - Convention collective routage

3 Editorial de Pascal Akoun

5 IHS du *Livre parisien*

6 Retraites complémentaires

7/8 Imprimeries de la PQN

9/10 AFP : retour sur les raisons du conflit du mois de juillet

11/12 120 ans de la CGT

13 Hommage à Daniel Bosselut

14/15 Commission exécutive du 19 octobre 2015

16 Brèves

Extraits de la réunion de la commission exécutive du 7 septembre 2015

Las des mesures d'austérité incessantes, le peuple grec s'est mobilisé, a relevé la tête dans l'espoir d'un avenir meilleur. Au début de l'année, il a voté et donné une majorité à un parti politique : Syriza. Ce dernier se disait vouloir rompre avec la logique libérale imposée par l'Europe.

Cette opposition au libéralisme s'est confirmée jusqu'à la tenue du référendum organisé par le gouvernement grec le 5 juillet. Le résultat est sans appel : près de 62 % des Grecs ont refusé les mesures d'austérité imposées par la Troïka.

En votant ainsi, les électeurs ont donné à la fois toute sa légitimité à leur gouvernement dans la négociation et ont exprimé leur refus à tout nouveau recul social.

C'était sans compter sur les puissants pays européens, l'Allemagne en tête qui n'a pas ménagé sa peine en maniant tour à tour le bâton (sortie de la zone euro) et la carotte (prêt) pour faire céder le gouvernement hellénique.

Les médias toujours à l'affut d'audimat n'ont eu de cesse de nous alerter d'une éventuelle sortie du pays de la zone euro en cas de non-acceptation des mesures.

Sous la contrainte européenne et en dépit du vote démocratique exprimé, le gouvernement grec a validé le mémorandum, ouvrant au passage une crise politique.

De nouvelles élections vont être organisées dans les semaines à venir. Notre syndicat restera vigilant sur la situation en Grèce. Car l'engagement du peuple grec porte l'exigence d'une autre voie politique. Créer l'espoir, s'opposer aux politiques en vigueur et combattre le capital, mieux répartir les richesses sont des messages que véhicule également notre syndicat.

Des camarades ont des doutes sur l'orientation de la Grèce. Il y a une désespérance devant l'Europe capitaliste. Il faut une gauche européenne plus forte, plus puissante pour faire face au libéralisme.

L'Union européenne est une arme du capitalisme. De ce fait, il est difficile pour la démocratie de jouer pleinement son rôle.

Un camarade compare la situation en Grèce au Plan Marshall.

La rentrée est aussi marquée par une vague importante de réfugiés qui fuient la guerre. Nous devons donc les accueillir et les intégrer pour ne pas créer de ghettos.

On ne peut rester indifférents face à cette situation, et l'Europe doit prendre ses responsabilités notamment pour répondre aux besoins de ces populations. De l'argent, il y en a, et nous le savons. Le CAC 40 a fait 40 milliards de profits en quelques mois.

Il y quelques jours, en Une d'un quotidien anglais, on découvrait la photo du petit Aylan âgé de 3 ans mort sur une plage en tentant de fuir son pays. Instantanément, les dirigeants politiques européens se sont dits émus. Malheureusement, cette jeune victime est loin d'être la seule ; nul besoin de photo pour le prouver.

Les résistants de Kobané, avec des moyens limités en armes, luttent contre l'organisation terroriste Daesch. La Turquie se sert de cette dernière pour faire pression sur le peuple kurde qui est lui-même opposant d'Erdogan, président turc.

Tant que ces pays seront en guerre, leurs populations auront, à juste titre, le désir d'échapper aux massacres qui y sont perpétrés. Les peuples en exode n'aspirent qu'à vivre en paix.

La France se prépare militairement à intervenir par voie aérienne pour tenter d'éradiquer Daesch. Pour les partis politiques progressistes, l'idée même de rajouter de la guerre à la guerre n'a jamais permis de trouver des solutions de paix. Les libéraux, quant à eux, se félicitent de cette intervention et demandent un déploiement militaire au sol.

S'agissant de la politique intérieure, le gouvernement remet en cause le Code du Travail. La ligne de conduite de l'Exécutif fortement aiguillé par le Medef consiste à simplifier les procédures de licenciements. D'ailleurs l'organisation patronale ne cesse de répéter que le coût et la complexité du licenciement découragent les chefs d'entreprise d'embaucher et figent le marché du travail, alimentant la spirale du chômage de masse. Pouvoir licencier à tour de bras serait ainsi la solution.

Dans la profession

Transfert du Monde *à l'Imprimerie à Tremblay*

C'est aujourd'hui même que le *Monde* est transféré à Tremblay-en-France à l'Imprimerie. La fermeture de l'imprimerie du *Monde* est effective. Tous les personnels titulaires ont été transférés dans les autres imprimeries, sièges éditoriaux ou ont bénéficié de mesures sociales. Les permanents ont également été pris en compte. Pour une très grande majorité, ils seront titularisés d'ici la fin de l'année.

Les camarades de l'AFP font état de la dénonciation de leurs accords d'entreprise et de leur rattachement aux conventions collectives de la PQN par la direction. Ils ont effectué 4 jours de grève dès l'annonce de cette décision unilatérale. Le CHSCT lance une procédure contre la direction pour ne pas avoir été informé, ni consulté.

D'autre part, ils informent la CE du courrier adressé au délégué syndical du SGLCE pendant la grève. La direction le tient pour responsable du mouvement. La CE soutient pleinement son représentant.

La CE porte le débat du rattachement aux conventions collectives de la PQN régionalement. Des similitudes apparaissent dans d'autres dossiers comme celui que nous avons eu à traiter à *L'Équipe*.

Suite page 4 ➤

Le Medef en rêvait, le gouvernement l'a fait

Le Medef souhaitait s'affranchir des acquis du droit du travail, museler les syndicats et les institutions représentatives du personnel dans les entreprises et empêcher les salariés de se défendre face aux pressions et aux licenciements.

Avec le projet de loi Macron adopté en février grâce à l'article 49-3 faute de majorité à l'Assemblée et ce, malgré l'apport des voix de la droite, avec le projet de loi Rebsamen qui torpille la représentativité syndicale en supprimant les élections prud'homales et aujourd'hui avec l'annonce faite de détricoter le Code du Travail, le gouvernement répond favorablement aux exigences patronales bafouant les engagements des programmes présidentiel et législatif du Parti socialiste.

En promouvant ces lois, l'exécutif fait ce que lui enjoint Bruxelles, qui prône l'austérité et le tout-libéral. Il poursuit, développe, et même inscrit dans le marbre la déstructuration de notre modèle social, du droit syndical, du droit des salariés, des institutions de défense du salariat, du droit du travail. Ce que Sarkozy et consort n'avaient pu mettre en œuvre, Hollande et Valls, tels des féaux de la finance et du CAC 40, s'empressent de le mettre en place.

Il est regrettable que certaines organisations syndicales, comme la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, collaborent avec le patronat en signant de fait le recul de l'âge de la retraite à 63 ans avec le nouvel accord scélérat qu'elles viennent de signer avec le Medef sur les retraites complémentaires.

Par leurs politiques, les gouvernements qui se succèdent développent la colère, l'amertume, le ressentiment et l'aigreur des Français et les éloignent des urnes ou les font tomber dans un « miroir aux alouettes » qu'est le vote d'extrême droite, qui va pourtant à l'encontre des intérêts des travailleurs.

Dans notre profession, l'argent-roi fait également des ravages, engendrant de nombreuses restructurations ou fermetures d'entreprises : l'imprimerie du Monde, la SICAVIC, le Groupe SEGO, Brofa-Est ; et la liste n'est malheureuse pas exhaustive et pourrait ressembler à un inventaire à la Prévert.

En presse, la démarche unitaire des organisations CGT (SGLCE, SIP, BP UFICT), pendant la première phase de discussion, a permis d'imposer un cadre de discussion décomposé en cinq volets indissociables – charge de travail, investissements, pénibilité, réforme des aides à la presse, règlement social – et conforme à l'intérêt des salariés concernés. Il nous faut poursuivre dans ce sens et unir l'ensemble de ces forces CGT pour parvenir à un accord de pénibilité pour la branche afin que tous les salariés de nos métiers puissent finir leur carrière par anticipation sans passer par des plans sociaux ou des licenciements. La signature de ce volet pénibilité serait un coup porté à tous ceux qui prônent un recul de l'âge de la retraite avec une baisse des pensions.

La direction de l'AFP, où siègent au conseil d'administration les représentants du SPQN, remet en cause le rattachement des salariés aux conventions collectives de la PQN. La profession ne s'y est pas trompée et considère, à juste titre, que cette attaque vise l'ensemble des ouvriers du livre. Après l'AFP, à qui le tour ? Ensemble, unis, nous devons faire reculer la direction de l'AFP, les patrons de presse. Il en va de notre avenir, de notre devenir à tous, salariés de la presse ou du hors presse.

Jamais les acquis n'ont été obtenus sans le rassemblement de tous, ni sans lutte.

Alors, aujourd'hui, plus que jamais, alors que nos droits et nos acquis sont jetés en pâture sous l'autel de la compétitivité et de la finance, rassemblons-nous, luttons, pour améliorer nos conditions de vie et de travail !

Pascal Akoun
Secrétaire du SGLCE

Congrès fédéral

Le projet de document d'orientation est décomposé en 4 thèmes : rassembler pour revendiquer, construire la solidarité, choisir son camp, vaincre l'austérité.

La CE le juge trop généraliste et pas assez tourné vers les orientations ayant trait à la fédération, notamment sur les questions liées aux charges de travail. Le rapatriement de la charge de travail imprimée à l'étranger qui est lue et distribuée en France devrait faire partie des orientations de la fédération. Engager la bataille autour de cette question, c'est bon pour les emplois et pour l'environnement.

Agenda

- *9 septembre :* meeting de rentrée de la CGT à la Mutualité.
- *10 septembre :* inauguration du stand du SGLCE à la Fête de l'Huma
- *23 septembre :* journée d'action sur les libertés syndicales
- *26 septembre :* fête de la Commune de Paris
- Journée interprofessionnelle du *8 octobre*. La Commission exécutive décide d'appeler à y participer massivement avec, en tête du cortège du SGLCE, les camarades de l'AFP. À cette occasion et pour plus de visibilité, banderole et autocollants seront confectionnés
- *16 octobre :* rassemblement devant le Medef, retraite complémentaire, AGIRC-ARRCO

Convention collective du routage

Compte-rendu de la commission paritaire du 7 octobre 2015

Cette séance de négociation avec le syndicat des patrons SNCD (ex-Selced) portait sur deux sujets : le contrat de prévoyance et la formation professionnelle.

Invalidité

Notre mutuelle Audiens présente les comptes qui sont en fort déficit. Les patrons ayant refusé d'augmenter leurs cotisations pour faire face à leurs responsabilité (accidents du travail, CDD et licenciements qui coûtent chers en portabilité des droits), une proposition est soumise aux syndicats : d'un côté une hausse de cotisation de 8 % répartie à 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié (soit 72 centimes par mois pour un salaire brut de 2 000 euros). De l'autre côté une baisse des prestations « invalidité » qui étaient à 91 % du salaire net pour les trois catégories. En première catégorie le salaire ne sera maintenu qu'à 50 %, 85 % en deuxième catégorie et 90 % en troisième catégorie.

Considérant que les salariés portent l'essentiel de l'effort et que la protection collective régresse fortement, l'assemblée générale des délégués du routage du SGLCE s'est prononcée contre cet accord. Les autres syndicats l'ont approuvé. Il va donc s'appliquer.

Formation professionnelle

Une nouvelle loi obligeait à signer un nouvel accord conventionnel. Rappelons que l'accord signé nationalement par la CFDT, la CFTC et la CGC, divise par deux la contribution obligatoire patronale. Le projet patronal du routage instaure une surcotisation conventionnelle qui revient à maintenir plus ou moins les budgets formation. Et à notre demande le salaire des jeunes en contrat de professionnalisation passe de 55 % à 70 % du salaire conventionnel. A la demande générale des syndicats, une réunion annuelle permettra de contrôler l'utilisation des fonds.

Considérant que, sans être extraordinaire, l'accord apporte un mieux par rapport à la loi, les délégués routage du SGLCE sont favorables à la signature de l'accord, comme l'ensemble des syndicats.

Divers

Conformément à la loi, une entreprise de St-Etienne présentait un accord signé par les seuls élus « indépendants » ouvrant les forfaits jours à tout le personnel dans des conditions inacceptables. La commission paritaire a refusé de valider cet accord à l'unanimité.

Dans les entreprises valorisons deux accords NAO qui marquent un progrès en fin d'été : Chez Stamp, 2 % d'augmentation de salaire plus une série d'ajustements individuels. Chez Emissaires, c'est seulement 0,6 % et deux ajustements individuels sur les qualifications, mais aussi quelques à côtés.

Jean-Yves LESAGE

Une histoire méconnue

A la demande de l'IHS du Livre Parisien, Jean-Yves Mollier, historien spécialiste de l'édition et de la presse a donné une conférence suivie d'un débat sur « Les messageries de presse dans la tourmente 1940-1947 », le 24 novembre 2015 à 18h, à la mairie du IIe arrondissement de Paris. Il met un coup de projecteur sur les zones sombres de la distribution pendant les années noires de l'occupation et évoque la bataille des messageries qui a débouché sur le vote de la loi Bichet et la naissance des NMPP. Par son travail, il répond à nombre de nos interrogations sur cette histoire méconnue, voire occultée.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les éditeurs estimant que la liberté de la presse ne pouvait exister sans liberté de diffusion, ont voulu se doter d'un système coopératif de la distribution assurant une égalité de traitement de tous les titres, indépendamment de leur volume de tirage, de leur tendance politique ; conformément aux préconisations du Conseil National de la Résistance qui voulait « assurer la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères »

Pour les journaux de la résistance, assurer l'indépendance du système de distribution à l'égard des puissances d'argent signifiait, avant tout, écarter le retour du « trust vert », le monopole Hachette, accusé d'avoir exercé un pouvoir absolu et discrétionnaire avant guerre, puis d'avoir collaboré avec l'occupant.

Résistance et collaboration

Pour bien comprendre l'histoire des NMPP, il faut remonter à juin 1940.

Les Allemands envahissent Paris le 14 juin 1940. Les messageries Hachette cessent toute activité. La direction s'installe à Clermont-Ferrand. Un cadre supérieur, Fernand Teyssou et quelques collaborateurs restent à Paris, alors que les locaux, réquisitionnés par l'occupant, abritent « La coopérative des journaux Français », entreprise de distribution présidée par le journaliste Jean Luchaire (condamné à mort et exécuté en 1944) et dirigée par le lieutenant Weber. Mais quel a été le rôle de Fernand Teyssou ? Pourquoi est-il resté à Paris sur ordre d'Hachette?

En zone libre, les messageries continuent de fonctionner sous la direction de Guy Lapeyre (qui sera le premier Directeur Général des NMPP en 1947) et de Raoul Bouchetal. Ils seront félicités par l'occupant pour l'excellente distribution du magazine de propagande nazi Signal , cependant qu'un jeu du chat et de la souris se déroule entre le groupe allemand Mundus et Hachette. Quels étaient la nature des tractations et leurs enjeux ?

Pendant l'occupation, des ouvriers des messageries résistent en distribuant la presse clandestine. Capturés, cinq d'entre eux seront fusillés et quinze prisonniers mourront en déportation. Pourquoi la plaque commémorative apposée le 21 juin 1946 en leur honneur a-t-elle disparu ?

Jacques Marchand, co-directeur de la coopérative des journaux français de juin 1940 jusqu'au jour de son arrestation par la gestapo en février 1944, était, semble-t-il, un agent double affilié au 2e bureau qui aurait aidé des prisonniers évadés, procuré des papiers et dissimulé des israélites au sein des services, fourni des renseignements sur le repérage des troupes allemandes, organisé un maquis, subventionné le journal *Résistance*. Il aurait également réalisé un grand nombre d'actions sociales pour améliorer sensiblement les conditions d'existence difficiles des salariés. Pourquoi n'a-t-il pas réintégré son poste à la libération ?

Le 21 août 1944, les résistants s'emparent de l'immeuble de la rue Réaumur. Le groupement National de distribution des journaux et publications, société de fait, sans fondement juridique, émanation de la Fédération clandestine de la presse, assure la distribution jusqu'au 1er septembre 1945, date de création des Messageries Françaises de la Presse (MFP), SARL dont le capital de 50.000 francs avait été versé par moitié par 100 actionnaires ouvriers et par moitié par les journaux et le syndicat de la presse parisienne. L'entreprise de distribution était logée dans les bâtiments appartenant à Hachette, qui avaient été réquisitionnés par l'État.

Pour encadrer juridiquement l'activité, le conseil de ministres du gouvernement Félix Gouin, adopta, le 13 juillet 1946, le projet de loi Gaston Deferre, visant à confier le monopole de la distribution de la presse aux MFP et lui attribuant les biens qui devront être confisqués à Hachette. Pourquoi cette loi n'a- t-elle jamais été promulguée ?

La bataille des messageries

En juin 1946, Hachette réactive une petite entreprise de distribution créée en 1922 : « l'Expéditive ». Les banques de Paris et des Pays bas et le CIC lui accordent 40 Millions de francs en août 1946, puis un découvert de 40 Millions supplémentaires en décembre 1946 ainsi que le lancement de deux emprunts obligataires totalisant 330 Millions. Les discussions feutrées avec Émilien Amaury, patron du *Parisien Libéré* et les directeurs de *l'Aube*, *Combat* et *le Populaire* vont aboutir : ils quittent les MFP, dont la trésorerie est, de surcroit, affectée par la non parution des journaux provoquée par la grève des imprimeries qui dure un mois, en février-mars 1947. Les MFP cessent leur activité le 4 février 1947. Pour cause de mauvaise gestion ou concurrence déloyale de l'Expéditive ?

La presse, les partis politiques et le gouvernement durent trouver une issue à la crise.

Deux des quatre projets de loi, soumis préalablement à l'avis de la commission de la presse, furent l'objet d'affrontements politiques violents à l'Assemblée Nationale fin mars 1947 : Le projet Gazier, du nom d'Albert Gazier, militant CGT, membre de la SFIO, Secrétaire d'État au gouvernement de transition Léon Blum , projet défendu par les élus communistes et socialistes contre celui de Robert Bichet, Secrétaire d'État , soutenu par le Mouvement Républicain Populaire (centriste, démocrate chrétien) et les divers droite. Le projet Gazier est repoussé par 294 voix contre 280.

Comment et pourquoi les partis politiques et les journaux de la Résistance ratifièrent, moins de trois ans après la libération, le retour du « trust vert » honni dans le système de la distribution, même si Fernand Grenier, René Thuillier, Emmanuel d'Astier de la Vigerie (com. et ap.) et Charles Lussy (soc.) ont fait adopter des amendements importants?

Le débat n'est pas clos. Il a trouvé récemment un écho retentissant avec la proposition de loi de Marie-Georges Buffet le 27 février 2013.

Notre institut CGT d'histoire sociale du Livre Parisien fait ainsi œuvre utile, tant il est vrai que le passé éclaire le présent et aide les syndicalistes à tirer des enseignements pour affronter le futur.

Yann VOLANT

Pour les salariés et les retraités : accord perdant/perdant !

Malgré l'émoi suscité parmi les salariés et les retraités par l'accord de principe signé par la CFDT, la CFTC et la CGC, la 7e séance de négociation sur les régimes ARRCO et AGIRC qui s'est déroulée ce vendredi 30 octobre au MEDEF confirme les reculs pour le monde du travail :

- un report de l'âge de départ en retraite d'un an,
- la disparition à partir de 2019 de l'AGFF alors qu'elle permet de financer les départs en retraite entre 62 et 67 ans,
- la baisse du niveau des pensions pour toutes et tous, notamment pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en activité au moment où ils font valoir leurs droits à retraite,
- la remise en cause des droits spécifiques pour les cadres, notamment la GMP et l'incertitude sur l'avenir de leur statut.

Les signataires (CFDT, CGC, CFTC) ont confirmé leur approbation à cet accord.

Alors que les derniers chiffres du chômage montrent que l'emploi des seniors ne cessent de se dégrader (+ 8,5 % sur 1 an), que notre économie souffre d'un manque de consommation, les mesures proposées dans cet accord reportent l'âge effectif de départ en retraite et une baisse des pensions par :

- la sous-indexation des pensions sur la base de l'inflation – 1 %,
- le décalage de la revalorisation au 1er novembre,
- l'augmentation de la valeur d'achat du point.

La catégorie cadre est particulièrement visée par une fusion des régimes AGIRC et ARRCO, la création d'un régime unifié et une remise en cause de la GMP (garantie minimale de point), de l'APEC et de leur statut.

La proposition consistant à engager des négociations devant se conclure avant le 1er janvier 2018 sur la définition de l'encadrement, comme celle de prendre en compte la question de l'emploi des seniors dans la négociation de la convention assurance chômage, ne font que renvoyer à plus tard l'examen de ces sujets sans aucune garantie d'aboutir.

Cet accord est particulièrement odieux pour les femmes qui liquident leurs droits à retraite 8 mois après les hommes, qui perçoivent des pensions amputées de 40 % à l'ARRCO et 60 % à l'AGIRC par rapport aux hommes. Elles seront à nouveau les grandes perdantes de cet accord.

La CGT entend poursuivre son travail d'information, d'alerte sur les conséquences d'un tel accord qui va à l'encontre des intérêts des salariés et des retraités et qui va dans le sens d'une plus grande place faite aux assureurs privés, tout en allant vers un régime unique.

La mise en œuvre de cet accord ne produira tous ses effets qu'à partir de 2019 : la CGT appelle tous les salarié-e-s et les retraité-e-s à intervenir pour imposer des alternatives de progrès.

Fait à Montreuil, le 30 octobre 2015

D'autres scénarios sont possibles

Pour financer durablement les régimes, la CGT propose

Si les régimes de retraite complémentaire connaissent aujourd'hui des difficultés, c'est principalement du fait du refus patronal d'augmenter le montant des ressources allouées aux régimes. La CGT portera différentes propositions qui permettraient non seulement d'équilibrer de manière durable l'Arrco comme l'Agirc, mais assureraient également la reconstitution de réserves à un niveau satisfaisant, facteur de bonne gestion des régimes.

La CGT propose notamment :

- un élargissement de l'assiette des cotisation à des éléments qui n'y sont actuellement pas soumis comme l'épargne salariale (intéressement, participation…).
- une augmentation modulée de la cotisation dite patronale Arrco en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée selon les trois segments :
  - Les entreprises où les salaires sont < 50 % de la valeur ajoutée
  - Celles où les salaires sont > 50 % et < 70 % de la valeur ajoutée
  - Celles où les salaires sont > 70 % de la valeur ajoutée.
- Rendre effective l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui fait pourtant depuis plus de 20 ans l'objet de cinq lois et directives européennes. A la demande de la CGT pour ce qui est des retraites du régime général une étude de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse avait mis en évidence que la résorption de ces 27 % de différence moyenne entre les salaires des femmes et ceux des hommes entraînerait une augmentation très importante des ressources à la CNAV et évidemment une amélioration très nette du montant moyen des pensions des femmes. On avait alors constaté que le solde entre les cotisations supplémentaires d'une part et l'amélioration des pensions d'autre part était par exemple de l'ordre de 5 milliards d'euros dès 2015, et de 10 milliards d'euros dès 2020. Pour l'Arrco et l'Agirc, en considérant une progression vers l'égalité effective qui serait atteinte en 2024, les chiffres sont tout aussi importants. Le solde entre les cotisations supplémentaires et l'amélioration des pensions serait par exemple de 4 milliards d'euros dès 2017 (déficit prévu à ce jour : 5,4 milliards d'euros) et 7,4 milliards d'euros dès 2020 (déficit prévu à ce jour : 7 milliards d'euros).
- porter la cotisation Agirc au-dessus du plafond de la Sécurité sociale au même niveau que l'ensemble des cotisations retraite au-dessous du plafond. Pour égaliser les taux de cotisation en-dessous et au-dessus du plafond, il faudrait majorer les cotisations Agirc de 2,45 points (0,98 point pour la part salariée et 1,47 point pour la part dite patronale). Nous pourrions proposer que cette augmentation s'applique au taux contractuel, ce qui aurait pour effet d'améliorer les droits à retraite des cotisants.
- une amélioration de la Garantie minimale de points Agirc en la passant de 120 à 150 points ainsi que la création d'un équivalent pour l'Arrco de façon à garantir solidairement un minimum de droits aux ressortissants du régime non-cadres.
- faire face au sous-financement du régime cadre en portant la cotisation Agirc au-dessus du plafond de la Sécurité sociale au même niveau que l'ensemble des cotisations retraite au-dessous du plafond. Pour égaliser les taux de cotisation en-dessous et au-dessus du plafond, il faudrait majorer les cotisations Agirc de 2,45 points (0,98 point pour la part salariée et 1,47 point pour la part dite patronale).

Imprimeries parisiennes : réponses croisées

Au cours de ces derniers mois une imprimerie (Newsprint) a ouvert ses portes alors que quelques semaines plus tard, deux imprimeries historiques de la presse parisienne fermaient les leurs (Le Monde Imprimerie et Sicavic). Dans ce contexte où l'industriel se mêle au plan de filière des imprimeries de la presse parisienne et au dispositif 3M, le Livre parisien fait suite à son article sur Newsprint paru dans son précédent numéro. Nous avons cette fois donné la parole et la plume à des camarades des imprimeries parisiennes. Certains ont vu leur ex-entreprise cesser ses activités alors que leurs nouveaux collègues et camarades produisent dorénavant au sein du CINP, de l'Imprimerie et de POP de nouveaux travaux transférés du Monde Imprimerie et de la Sicavic. Dans cette interview, des vécus différents se conjuguent sur des enjeux professionnels et sociaux de notre profession. Le Livre parisien remercie les camarades qui ont répondu à ses questions.

Livre Parisien : *que penses-tu de la fermeture de l'imprimerie d'Ivry ?*

Erwan Hyvaert, de l'Imprimerie **:** notre syndicat s'est battu pendant plus de trois ans pour tenter d'empêcher la fermeture de l'imprimerie.

Le problème était double. Il s'agissait d'un côté d'empêcher la perte d'une centaine d'emplois et de l'autre de pousser les éditeurs à conserver un outil industriel indépendant comme gage d'un journal indépendant.

Cependant, pour le patronat de la presse et le gouvernement (nous devrions dire les gouvernements successifs depuis 30 ans), l'information est une marchandise qui a vocation à être rentable.

Les différents rapports, publiés ces dernières années, émanant de l'Assemblée nationale, de think tank libéraux (livre vert, rapport Giazzi, rapport Francaix), vont tous dans le même sens : la presse connaît une profonde mutation, elle doit être rentable de sa conception (sièges éditoriaux) à sa réalisation (imprimerie, distribution).

A partir de là, la fermeture du *Monde* était difficile à empêcher.

Il a fallu donc, une fois la fermeture annoncée et cette bataille perdue, se remettre au travail pour qu'il n'y ait pas de casse sociale (pas de « laissés pour compte ») et que la charge de travail du *Monde* reste dans le giron de la presse parisienne. Mieux encore, nous nous sommes battus (et continuons de le faire) pour tenter de récupérer de la charge de travail au travers du rapatriement de travaux faits à l'extérieur ou de nouveaux travaux (grâce aux machines plus modernes de l'imprimerie).

Patrick Marais, reclassé à l'Imprimerie **:** j'entamais ma 28e année à l'imprimerie du *Monde* avec ma première année dans l'ancienne imprimerie, boulevard des Italiens.

Depuis le dernier PSE, pas un jour, pas un service, sans que l'avenir de LMI ne soit au cœur de discussions entre nos élus, les salariés et les autres syndicats. Mais au fur et à mesure des différentes assemblées générales et initiatives, des divergences se sont installées entre les positions de notre syndicat et celles de la maintenance (toujours opposée à la fermeture de LMI). Le climat est passé de pesant à préoccupant. Puis, avec nos revendications et nos actions après l'annonce de la fermeture de LMI, on s'est vraiment sentis en marge du syndicat et de la fédé.

Après l'inquiétude, c'est avec beaucoup d'amertume que j'ai subi la fermeture de LMI. Sachant que le projet d'une entreprise redimentionnée n'était pas utopique, mon grand regret, bien partagé avec mes camarades, c'est que mon syndicat a laissé cette direction faire ce que plusieurs directions successives ont rêvé d'instaurer : « la séparation de l'édition et de l'impression ». Plus que la fermeture d'une imprimerie, c'est un vrai virage et je n'y vois qu'un seul grand gagnant, la direction du *Monde*.

Abdel Belghazi, élu au CE du *Monde* Imprimerie (adhérent à 3M Senior) **:** après les départs de *Matin Plus*, de *The Guardian* et du *JDD* en 2010, le journal *Les Échos*, qui a participé au montage ayant permis l'acquisition de la rotative n° 2, quitte LMI en 2012. Quelque deux semaines plus tard, les actionnaires de la SEM engagent la décentralisation de l'impression du *Monde* en province. Résultat : LMI perd 45 % de son chiffre d'affaires entre 2012 et 2013. Sans apport de nouvelles charges de travail en compensation, son avenir et son développement sont soumis à des choix qui sacrifient un outil industriel à une logique gestionnaire. En termes de diffusion, l'impact de la décentralisation a été nul. Ce qui était malheureusement prévisible et que nous avions annoncé s'est réalisé. Ce choix n'a fait qu'accroître et accélérer la perte de chiffre d'affaires à LMI et à la déstabiliser encore davantage au regard de ses recettes qui, sur la période 2009-2013, ont chuté de 60 %.

Entre laisser-faire et volonté de nuire à la filiale du groupe et à l'entité garants de l'indépendance industrielle du quotidien, la direction et les actionnaires portent l'entière responsabilité de la situation actuelle et de ses conséquences.

L. P. : Cédric, tu travaillais à la SICAVIC, as-tu le même sentiment que Patrick quant à la fermeture de ton entreprise ?

Cédric Nello et **Franck Hergibo :** il aura fallu 40 ans au surnommé « Jupiter »et à sa descendance pour se débarrasser de l'imprimerie de Saint-Ouen.

Montée à la hâte et ouverte le 9 juin 1975, afin de faire barrage à nos camarades du Syndicat du Livre en grève, qui mettront tout en œuvre pour empêcher la parution, malgré le déploiement des forces de l'ordre

du pouvoir politique complaisant de l'époque.

La voilà donc définitivement fermée, décapitée sur l'échafaud de la rentabilité, et le titre « *Le Parisien* » vendu au groupe LVMH.

L. P. : que deviennent les ex-salariés de la SICAVIC ?

C. N. et **F. H. :** pour la poignée de nos camarades restants, après d'âpres négociations et tractations, ils sont délocalisés pour partie à POP, tenu par le groupe Riccobono, et à CINP Mitry-Mory dans l'une des trois dernières imprimeries du groupe Amaury.

L. P. : comment envisagez-vous l'avenir ?

L'avenir est pourtant plus que jamais très incertain, alors qu'elle est économiquement viable, la politique du groupe Amaury de ces dernières années, la fermeture d'Istres puis la cession de Nantes au groupe Riccobono, nous fait craindre un désengagement total du groupe Amaury, avec le spectre d'une reprise par le groupe Riccobono consolidant par là-même son hégémonie dans le secteur de l'impression.

L. P. : Vincent, tu bosses à POP, quelle est l'évolution des chiffres de tirage depuis ton arrivée ?

Vincent Monchauzou : à ce jour et depuis le début des années 2000, les chiffres de tirage sur l'ensemble des titres ont été divisés par deux. On pourrait se réjouir de l'arrivée de travaux nouveaux mais malheureusement ce sont des travaux qui sont retirés d'autres imprimeries avec des conséquences pour les camarades qui y travaillent.

L. P. : comment envisages-tu l'avenir ?

V. M. : Je pense que la faible diffusion de la PQN va inexorablement fléchir encore avec la disparition de son lectorat vieillissant.

Les chiffres de diffusion de la rentrée 2015 sont édifiants à ce propos. Cela provoquera certainement de nouvelles fermetures d'entreprises avec les conséquences que l'on devine sur l'emploi.

L. P. : pour toi, Erwan, quelles ont été les incidences de la fermeture du *Monde* dans ton entreprise ?

E. H. : le plan 3M est un plan régional. Pour ne pas licencier des « jeunes » il a fallu faire partir des seniors solidaires au *Monde*. Ainsi, il n'y aura eu aucun licenciement, ni laissés pour compte, les seniors partant dans un dispositif de cessation anticipée d'activité.

Pas de drame social donc, même si nous sommes conscients que la fermeture du *Monde* représente un recul sur le terrain de l'emploi.

Nous avons dû nous réorganiser, le tirage du *Monde* étant fait la journée, et surtout mettre en place des formations pour que l'ensemble du personnel soit opérationnel le jour J (le 7 septembre 2015).

A ce jour la production à démarré de façon tout à fait satisfaisante, mais il nous reste beaucoup de travail sur un plan syndical.

Le plan 3M comporte un volet social mais aussi un volet industriel que nous souhaitons continuer à faire avancer. De même, la reconnaissance de la pénibilité dans notre profession est un chantier que nous souhaitons voir se mettre en place.

L. P. : pour toi, Patrick, comment se passe ton intégration dans ta nouvelle entreprise et quelles sont les répercussions sur ta vie professionnelle et personnelle ?

P. M. : étant dans une profession où l'on se côtoie, je ne me suis pas senti en terre inconnue. La maintenance est une bonne équipe qui m'a bien accueilli, comme on sait le faire dans la presse.

Mais en quittant une entreprise que je connaissais bien, il me faudra beaucoup d'investissement personnel pour assimiler techniquement ma nouvelle entreprise, ceci afin de rentrer dans le roulement, pour m'intégrer pleinement dans cette équipe. Le plus difficile à avaler, c'est la déqualification découverte avec ma première fiche de paie (ce qui n'était pas convenu dans le cadre de mon transfert avec la direction du *Monde*). Une qualification acquise après et depuis de nombreuses années, au-delà de l'aspect financier, c'est un retour en arrière, un mélange entre niveau professionnel et « être opérationnel » qui agace !

Dans la vie extra-professionnelle, beaucoup de changements, tels le trajet, les horraires, le planning de travail et de vacances..., avec comme conséquences la mise de côté de projets, une réorganisation au sein de la famille, la mise en suspens d'activités sociales et de loisirs.

L. P. : comment vois-tu ton avenir dans cette entreprise ?

P. M. : pour l'avenir dans ma nouvelle entreprise, je ne suis pas vraiment serein. Ce n'est pas la remise en cause professionnelle ni le changement d'habitude, mais le fait de travailler pour une entreprise sous-traitante soumise à la loi des contrats, qui me laisse sur mes réserves.

Laurent BOUYRIE

Avis de casse sociale majeure à l'AFP !

Les événements récents à l'Agence France Presse ont mis en avant l'attachement des salariés aux accords historiques qui régissent la vie professionnelle et sociale des salariés de l'entreprise.

Au cœur de la mobilisation du mois de juillet dernier, qui a conduit à quatre jours d'arrêt de travail et de grève de l'ensemble des catégories de salariés de l'entreprise, se trouve la dénonciation des accords collectifs régionaux et d'entreprise par la direction de l'Agence France Presse. Pour mémoire sur ce point, le cycle de remise en cause des accords par la direction générale de l'Agence a commencé en 2013 par la non-application des dispositions de l'accord salarial de branche du 3 mai 2012 qui prévoie deux paliers au 1er mars 2013 et 1er mai 2013 de respectivement 0,4 % et 0,5 %.

En près de six décennies de paritarisme et de négociation collective régionale à l'AFP (membre associé du Syndicat de la Presse quotidienne nationale), c'est la première fois que se produit à l'Agence une telle entrave à l'application d'un accord salarial régional concernant l'ensemble des salariés.

Pour la bonne compréhension du changement de modèle dans les règles sociales applicable aux salariés que tente d'opérer la direction, il faut ici rappeler que l'historique du paritarisme et de la négociation collective régionale s'est pleinement intégré à la négociation d'entreprise de l'Agence. En effet, les accords collectifs en matière de protection sociale, de formation professionnelle, de politique salariale proviennent des garanties collectives régionales de la presse quotidienne nationale.

S'agissant de la grille de classifications des emplois (voire catégories de métiers), celle-ci est un élément qui a régulièrement évolué au fur et à mesure des besoins de l'Agence France Presse de manière distincte des règles régionales de la presse quotidienne nationale. La dernière mise à jour de cette grille a été réalisée en 2008. Avant cela, tous les 3 à 5 ans, ce sujet faisait l'objet de discussions et de négociations d'entreprise indispensables dans une agence implantée dans 115 pays, ayant besoin d'assurer une continuité de service de ses installations à la pointe des évolutions technologiques dans le domaine de l'information.

Quel avenir pour l'Agence France Presse ?

En octobre 2013, le chef du gouvernement de l'époque, Jean-Marc Ayrault, charge par décret le député Michel Françaix d'une mission d'étude visant à lui permettre de *« tirer les conclusions opérationnelles pour permettre à l'Agence d'assumer toutes ses obligations et pour assurer les conditions de réussite du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) »*. La lettre de mission précise qu'un rapport d'étape devra être remis à la ministre de la Culture et de la communication. Ce rapport visait notamment à distinguer les missions d'intérêt général confiées à l'Agence par l'Etat de ses activités commerciales au service de ses clients qui sont près de 5 000. Il visait aussi à préparer des changements législatifs modifiant des articles des statuts de l'Agence inscrits dans la loi de 1957 encadrant les missions de l'AFP ainsi que sa gouvernance. La loi du 17 avril 2015 portant sur la modernisation du secteur de la presse a intégré de nouvelles dispositions dans les statuts de l'Agence.

© Milo

Dans l'action, lors de la manifestation du 8 octobre 2015.

Les rapports Françaix

En lisant attentivement le **rapport d'étape** de Monsieur Françaix publié en janvier 2014, on constatait qu'il était très orienté socialement ; le **rapport final** de mars 2014 recommandait de ne pas opérer de transferts des contrats de travail vers la filiale technique de moyens ; il annonçait déjà l'attaque engagée contre les accords d'entreprise et les conventions collectives par le président et la direction générale de l'AFP.

En effet, on pouvait y lire :

- *« Si l'Agence peine à dégager de la capacité d'autofinancement, c'est non seulement parce qu'elle n'arrive pas à investir dans son avenir mais parce que sa gestion présente reste difficilement maîtrisable. Les dépenses de personnel (près des trois quarts de ses charges) ont progressé de 1,9 % par an de 2008 à 2013 en moyenne, malgré les efforts consentis par les salariés. Les autres charges, en dépit de progrès eux aussi incontestables, connaissent également un glissement tendanciel préoccupant, qui contraint chaque année un peu plus autofinancement de l'AFP. »*
- *« La direction et les organisations syndicales de l'Agence doivent parvenir à la redéfinition du cadre conventionnel qui régit l'ensemble des conditions de travail (durée, mobilité…). Unifier ce cadre est, en soi, une question d'équité entre les personnels. Ce doit être aussi le moyen de redonner à l'Agence les marges de réorganisation indispensables, dans le respect du dialogue social. La redéfinition du cadre conventionnel doit permettre des économies sur la masse salariale, qui ont vocation à figurer dans le futur contrats d'objectifs et de moyens. »*

La masse salariale (salaires et emplois) et le cadre conventionnel des salariés de l'AFP y sont déjà mis en question dans le cadre d'un argumentaire pro patronal dans l'air du temps des restructurations qu'organisent sans discontinuer les patrons des groupes de presse dans leur entreprise. C'est un peu comme si le rapporteur se faisait le messager des éditeurs des différentes formes de presse, qui siègent par ailleurs au sein du Conseil d'administration de l'AFP, en encourageant la direction générale à remettre en cause les statuts, les acquis et les accords collectifs conventionnels et d'entreprise dont bénéficie l'ensemble des salariés de l'Agence.

Au sein de l'Agence, face à ce plan de casse sociale prémédité, c'est la détermination et l'intervention des salariés avec leurs représentants qui bouleversent l'agenda et le contenu des discussions avec la direction générale. De la même manière qu'ils se sont

Pétition en ligne des trois syndicats CGT.

mobilisés pour défendre le statut de l'Agence et son indépendance dans le cadre de la modification des statuts de l'AFP, ils agissent aussi sur le contenu du COM 2014-2018 entre l'AFP et l'État, pour leur avenir professionnel et celui de l'Agence. Ils sont présents dans l'action avec leurs sections syndicales CGT d'entreprise et leurs syndicats régionaux et nationaux pour s'opposer – lors des réunions paritaires mais aussi dans les rassemblements et les manifestations – à la procédure de dénonciation des accords d'entreprise et des conventions collectives mise en œuvre par la direction générale lors du comité d'entreprise du 16 juillet 2015.

Une lutte dont les enjeux résonnent largement auprès des salariés dans toute la profession

La volonté de casse des acquis des salariés affichée par la direction de l'AFP par sa procédure de dénonciation des accords d'entreprise et des conventions collectives a placé en **état d'alerte** les salariés des entreprises de presse de la région parisienne relevant des mêmes conventions collectives (employés, cadres, ouvriers et journalistes). Après les ballons d'essais de filialisations engagés par les groupes Amaury et *Le Monde* en 2014, chacun a rapidement pris conscience des enjeux dont était porteuse l'attaque du patronat de la presse sur les acquis salariaux à l'AFP. La solidarité s'est rapidement mise en œuvre dans les entreprises des différents secteurs de la presse : sièges éditoriaux, imprimeries et distribution de la presse. Ainsi, en plus d'une campagne de signatures de la pétition lancée dans notre profession par les trois syndicats CGT le 24 septembre, des réunions d'informations et assemblées générales se sont tenues dans des entreprises aussi emblématiques que *Presstalis*, *L'Imprimerie* et *Le Monde*, en présence de représentants et d'élus CGT de l'AFP. À cela, il faut ajouter le rassemblement du 23 septembre place de la Bourse devant le siège de l'Agence, à l'appel des syndicats SNJ-CGT, BP-UFICT et du SGLCE, dans le cadre de la journée confédérale pour les libertés syndicales et contre les discriminations syndicales. Par ailleurs, les salariés en lutte avec les couleurs de l'AFP se sont fait entendre et remarquer dans le cortège de l'Union départementale CGT de Paris lors de la manifestation interprofessionnelle parisienne du 8 octobre.

La mobilisation s'est accrue en interne à l'AFP comme en externe avec des salariés de la presse en général après l'information sur la situation des collègues de l'Agence et les enjeux de la procédure de dénonciation !

La mobilisation et la lutte s'élargissent donc auprès de l'ensemble des acteurs patronaux impliqués dans la politique de casse sociale des 117 accords d'entreprise et des conventions collectives applicables à l'AFP.

20 octobre, l'Intersyndicale de l'AFP est reçue au Sénat !

Alors que l'actualité de la mobilisation avec les salariés de l'AFP s'accélère, les représentants de l'intersyndicale CGT de l'Agence auront l'occasion de la populariser au niveau politique puisque le Sénateur Patrick Abate souhaite les rencontrer dans le cadre de travaux sur **les aides à la presse** de la commission sénatoriale de la Culture, de l'Éducation et de la Communication. Au Sénat comme au SPQN, avec leurs collègues de la profession, ils se mobilisent contre la casse de leurs acquis et la dénonciation de leurs accords d'entreprise et conventions collectives !

Dans les mobilisations, dans les entreprises de presse et au SPQN !

S'opposant à la remis en cause des acquis conventionnels, les salariés de l'AFP et leurs syndicats CGT exigent de rencontrer les éditeurs du SPQN dont certains membres siègent au Conseil d'administration de l'Agence sur les enjeux et les raisons d'un conflit aujourd'hui localisé mais à haut risque de contagion. Interpellé par les trois syndicats CGT, le SPQN a d'abord fait la sourde oreille à la demande de rencontre formulée par nos organisations syndicales. Du fait que la CGT a tapé du poing sur la table, elle a fini par obtenir une rencontre avec le président du SPQN sur les enjeux et l'urgence de la situation à l'AFP le **26 octobre au siège du syndicat patronal**. Lors de cette réunion, la délégation CGT a très explicitement formulé comme préalable à toute discussion d'un « grand accord social » la réaffirmation par la direction de l'Agence du maintien des conventions collectives des salariés des entreprises de presse de la région parisienne comme socle des garanties collectives professionnelles et sociales pour les agents de l'AFP.

En conclusion de cette première rencontre, le président du syndicat patronal des éditeurs de la presse quotidienne nationale a annoncé qu'il allait prendre contact avec la direction de l'Agence, précisant que, selon ses informations, le souhait de la direction de l'AFP n'était pas d'aller au bout de la dénonciation des conventions collectives mais d'engager la négociation d'un grand accord d'entreprise. Par ailleurs, il a précisé, d'une part, qu'il n'était pas saisi d'une démission du SPQN de la part de l'AFP et que, d'autre part, le représentant de l'Agence participait tous les mois aux réunions du syndicat patronal.

À l'heure où ses lignes sont écrites, à la veille de la reprise des discussions (le 5 novembre) sur le grand accord professionnel et social,(sur décision du tribunal de grande instance de Paris à la demande du CHSCT), la mobilisation se renforce régionalement avec les salariés de la profession. Plus que solidaires avec leurs collègues de l'AFP, ils exigent l'application et le maintien des conventions collectives et des accords de branche du SPQN comme base des garanties collectives de tous les salariés des entreprises de presse de la région parisienne. **La bataille contre la casse sociale** engagée à la suite de la dénonciation des accords d'entreprise et des conventions collectives par la direction de l'AFP va se poursuivre ces prochains mois. Elle va être longue ! Dans ce contexte les discussions et la négociation d'un nouveau grand accord promettent d'être animées et nécessiteront de nouveaux arrêts de travail ! Les salariés de l'AFP, avec leurs représentants élus et mandatés, soutenus par les syndicats CGT (des cadres, journalistes, ouvriers et employés) et les salariés des entreprises de la presse quotidienne s'y préparent activement.

Guillaume THOMAS FLORES

Intervention de Philippe Martinez
secrétaire général de la CGT

© J.-P.

Cher-e-s Camarades,
Cher-e-s Ami-e-s,
Cher-e s Invité-e-s,

Nous démarrons cette année 2015 sous le signe de l'anniversaire des 120 ans de la CGT, d'une CGT à la fois présente, offensive et dérangeante. Une CGT créative, moderne, innovante, combative à toutes les périodes de son histoire, comme en témoignent la richesse et la beauté de cette exposition.

Avant que le dernier panneau de cet accrochage monumental ne soit installé, nous nous sommes demandé si le résultat serait à la hauteur de nos ambitions, des ambitions de la CGT, celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain. Je crois pouvoir répondre « oui » et féliciter l'IHS, toutes et tous les camarades qui ont travaillé à cette superbe mise en scène de notre histoire, à travers des affiches emblématiques de notre identité et de nos valeurs, remercier les historiens qui travaillent à nos côtés pour faire vivre notre histoire au présent, remercier aussi les acrobates pour leur prouesse technique.

De sérieux défis sont posés au syndicalisme et à la CGT. Nous en avons déjà identifié quelques-uns dans la préparation de notre 51e Congrès. Ancrer notre activité syndicale dans le présent en nous appuyant sur notre histoire et nos valeurs, regarder de temps en temps dans le rétroviseur pour aller de l'avant, c'est ce que va pouvoir nous offrir cet anniversaire des 120 ans de la CGT.

Beaucoup des questions qui nous interrogent aujourd'hui, beaucoup des épreuves que nous traversons aujourd'hui, ont traversé la CGT depuis sa création, à un moment ou à un autre de son histoire : sa stratégie de luttes, sa démocratie interne et les rapports entre ses instances, le rôle des syndicats dans les décisions, le rapport entre syndicalisme et politique, l'unité syndicale ou ses engagements dans le syndicalisme international.

Beaucoup des combats modernes et ambitieux d'hier sont aussi les combats modernes et ambitieux d'aujourd'hui, à commencer par la lutte des femmes pour l'égalité des droits dans le travail et dans la société. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Elles ont permis l'émancipation de toutes et tous.

1926, c'est l'engagement des femmes de la CGT U dans le front unique pour lutter contre la vie chère, les impôts, les guerres du Maroc et de Syrie, pour la protection de la maternité et de l'enfance, pour la conquête des droits politiques.

1955, c'est la création du journal Antoinette, pensé et rédigé par Madeleine Colin, qui dynamise l'activité de la CGT parmi les salariées.

1956, c'est la mise au point de l'accouchement sans douleur à la maternité des Bleuets, ouverte dès 1947, et qui m'est chère, sans chauvinisme aucun.

1973, c'est la 5e Conférence nationale CGT des femmes salariées.

En 2014, dans le cadre de la loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la CGT obtient des avancées en matière de carrière, de classification et de pénibilité des métiers à prédominance féminine.

Mais si beaucoup d'avancées ont été conquises par les femmes, beaucoup reste encore à faire pour gagner l'égalité effective des droits dans le travail, dans la société, et aussi dans la CGT. L'égalité au travail, si elle est inscrite dans la loi, est loin d'être effective dans les faits : 27 % d'écart salarial en moyenne entre les femmes et les hommes, 40 % d'écart au niveau des pensions. Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, cela permettrait de combler totalement le déficit cumulé des deux régimes complémentaires AGIRC et ARRCO dès 2020. Oui, l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est moderne et ça profite à toutes et tous.

Demain 5 mars, à la veille de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, se tient ici- même à Montreuil une journée d'étude, où l'égalité entre les femmes et les hommes sera plus que jamais d'actualité pour la CGT. Nous y ferons notamment le bilan de la Charte égalité dans la CGT, dans la perspective de proposer un nouveau plan d'action pour permettre aux femmes de prendre toute leur place dans la CGT.

L'histoire de la CGT, c'est aussi l'histoire du combat pour la paix, contre les oppressions et pour les libertés partout dans le monde, l'histoire de la solidarité et de l'internationalisme des travailleurs, c'est la lutte contre le racisme et toutes les formes d'exclusion, de stigmatisation et de rejet de l'autre.

Notre histoire est riche de tous ces combats qui résonnent au-dessus de nos têtes.

Le 1er mai 1934, la CGT appelle à manifester et cesser le travail contre le fascisme, pour la défense des libertés publiques et la rénovation de l'économie nationale.

Le 1er mai 1960, c'est l'appel de la CGT pour le désarmement, le bien-être et la paix en Algérie, mais c'est aussi Charonne en février 1962.

1968, la CGT participe au financement d'un bateau pour le Vietnam.

1997, la CGT déclare le racisme hors la loi.

Le 29 janvier 2014, le meeting à Montreuil à l'appel de la CGT, la FSU, Solidaires et les organisations syndicales de jeunesse, réunit 700 personnes, unies contre l'extrême droite pour le progrès social et l'égalité des droits.

La mondialisation capitaliste joue sur l'opposition des salariés entre eux au niveau mondial, entre les différents pays dont les droits sociaux sont inégaux, voire inexistants. Rappelons que dans le monde, aujourd'hui, en 2015, près d'un habitant sur deux vit avec moins de 2 dollars par jour, 30 millions de personnes sont en situation d'esclavagisme et plus de 168 millions d'enfants sont forcés à travailler. La moitié des travailleurs du monde n'a pas de contrat de travail et 70 % sont privés d'accès à la protection sociale.

Les récentes attaques contre la convention 87 de l'OIT, qui protège le droit de grève au niveau mondial, nous rappelle la nécessité de lutter solidairement en faveur des droits sociaux, et des libertés syndicales.

En France, l'engagement de la CGT aux côtés des travailleurs sans papiers pour leur régularisation nous a laissé ce beau slogan : « ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici. »

Tout travail doit être respecté. Quel que soit son statut administratif, il contribue à la richesse du pays. Les travailleurs sans papiers

ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne peut faire dans les conditions de flexibilité, de pénibilité et de salaire qui leur sont imposées de par leur vulnérabilité.

Un salarié n'a pas à être sanctionné, condamné, voire expulsé simplement parce qu'il a travaillé. Travailler n'est pas un délit. Ce sont les conditions faites à ces salariés par leur employeur qui peuvent l'être. Il est temps que notre société reconnaisse pleinement le travail des salariés « invisibles » au lieu de les culpabiliser.

Tous les salariés sont confrontés à la mondialisation et aux délocalisations. Le détachement des salariés, cette nouvelle forme de délocalisation individualisée, qui monte les salariés les uns contre les autres, fait le terreau du Front national. Nous voulons que tout le monde travaille, non pas dans une optique de moins disant social, mais au contraire dans l'objectif d'un mieux disant social et d'une élévation des droits sociaux partout dans le monde.

L'expérience montre que l'on peut gagner des droits très concrets qui vont dans le sens d'une « mondialisation du progrès social ». C'est le cas par exemple de l'instauration d'un salaire minimum en Europe, ou des premières avancées acquises pour que la directive sur les travailleurs détachés se traduise par l'égalité des droits entre les travailleurs résidant en France et les travailleurs venant d'autres pays d'Europe.

Il faut résister à la casse sociale généralisée, rechercher des avancées sociales pour tous, et redire que l'ennemi n'est pas le salarié étranger ou sans papier, mais la financiarisation de l'économie qui veut imposer ses règles destructrices. Faire valoir les mêmes droits au travail pour tous, permettre à tous les salariés de revendiquer est la meilleure réponse à apporter pour promouvoir le « vivre et travailler ensemble » auquel le syndicalisme contribue et qui est un des marqueurs de la CGT. Permettre à toutes et tous de revendiquer, c'est la raison d'être de la CGT. Toutes les avancées sociales des travailleurs ont vu le jour par les luttes des travailleurs et l'engagement de la CGT à leurs côtés.

La modernité et l'ambition sociale ont toujours été du côté des travailleurs. La journée de 8 heures en 1919, les congés payés en 1936, la cinquième semaine de congés payés et la retraite à 60 ans en 1981, les 35 heures, ce sont ces avancées qui vont dans le sens de l'histoire.

Aujourd'hui, parler de la réduction du temps de travail, c'est moderne, tout comme l'était à l'époque la revendication de la journée de 8 heures : 8 heures de travail, 8 heures de repos et 8 heures de loisirs.

L'avenir, c'est de travailler moins longtemps et mieux. C'est, avec la reconnaissance des qualifications et l'emploi, une question essentielle pour la transformation du travail et la transformation sociale.

Les progrès technologiques et le chômage de masse imposent de repenser d'autres organisations sociales. On ne peut pas continuer à avoir deux types de populations : une qui souffre ou qui meurt parce qu'elle n'a pas de travail et l'autre qui souffre ou qui meurt parce qu'elle a trop de travail.

Evidemment, cette proposition de réduction du temps de travail est à contre-courant dans un environnement où tout le monde dit : il faut réduire les dépenses, c'est l'austérité, etc. Comme était à contre-courant des objectifs du patronat au début du XX^{e} siècle, la revendication de la journée de 8 heures ... Ce sont ces ambitions et alternatives sociales que nous porterons le 9 avril prochain.

Cette affiche de 1906 du patron qui s'engraisse au détriment de l'ouvrier qui trime nous ramène à l'identité de notre syndicalisme, un syndicalisme revendiqué de classe et de masse.

Dans le cadre de notre campagne sur le coût du capital, il faut continuer à montrer l'antagonisme entre ceux qui travaillent et créent des richesses et ceux qui s'enrichissent de façon éhontée à partir du travail des autres.

Etre de classe et être de masse ne va pas l'un sans l'autre. La CGT entend être un syndicat de syndiqués, gage de démocratie syndicale. Plus il y a de syndiqués, mieux on se porte à la CGT ! Etre un syndicat de masse, c'est accepter que tout le monde participe à l'élaboration des revendications. Alors, bien sûr, c'est moins simple, les débats sont souvent animés, mais aussi plus riches.

C'est surtout indispensable pour être vraiment en phase avec les salariés tels qu'ils sont. Le Gouvernement et le Medef rêvent d'un syndicalisme professionnel, interlocuteur d'autres professionnels dans des débats d'experts. Ce n'est pas notre conception et c'est ce qui fait la force de la CGT.

Adhérents et militants de la CGT, nous portons cet héritage des 120 ans de la CGT, fait de valeurs humaines, de conquêtes, d'engagement, d'intégrité, mais aussi de passages à vide, de doutes et de réflexions. C'est cet ensemble qui a produit les avancées démocratiques dans la CGT, indispensables au développement du syndicalisme.

Ces valeurs dont je viens de parler, c'est la marque de fabrique de la CGT, c'est ce qui cimente l'engagement de dizaines de milliers de syndiqués, de militants d'hier, d'aujourd'hui et, j'en suis sûr, de demain. C'est pourquoi la période que nous venons de traverser, la crise interne comme certains l'ont nommée, a heurté, voire blessé de très nombreux camarades. Nous nous sommes engagés à en tirer toutes les leçons et nous le ferons.

La crise que connaît la démocratie dans notre pays entre les citoyens et le politique n'épargne pas le syndicalisme, ni la CGT. Nous en remettre aux syndiqués de la CGT pour préparer notre 51^{e} Congrès est la réponse que nous avons décidé d'apporter.

Mettre la démocratie et les syndiqués au centre de notre démarche pour la construction du congrès et l'élaboration des documents, c'est aussi innover ! Osons bousculer nos habitudes, les freins et les hésitations.

Notre premier défi est d'aller rencontrer les syndiqués d'au moins 2 000 syndicats, de les consulter, de recueillir leurs avis, leurs suggestions, pour dégager avec eux, et avec elles, les grands axes à partir desquels pourrait s'élaborer, se construire et se réaliser les orientations qui seraient la propriété collective des syndiqués de toute la CGT.

Hier, la CGT a lancé le coup d'envoi de ces premières rencontres avec ses syndiqués dans le cadre de la préparation du 51^{e} Congrès. Une trentaine de membres de la direction confédérale sont allés au- devant des syndiqués dans 31 syndicats d'Ile-de-France. La CGT est attendue par ses syndiqués qui veulent s'exprimer, dialoguer, chercher des solutions pour s'organiser, revendiquer et syndiquer.

Transformons collectivement l'essai pour que toutes et tous les salariés puissent dire : le syndicat, j'y vais ! Faire honneur aux 120 ans d'existence de notre CGT, c'est nous tourner résolument vers l'avenir.

Nous tourner vers l'avenir aussi avec notre presse confédérale, avec le lancement en ce début 2015, de la nouvelle formule bi-média de la NVO. A une époque où on lit différemment, cette formule est décisive pour que la NVO soit un journal vraiment utile dans la réflexion, dans les luttes et les témoignages d'expériences. Avec le Web, on est dans le temps de l'actualité sociale qui bouge, qui vit. Avec le mensuel papier, on se pose pour essayer de comprendre la complexité du monde. Se tourner vers l'avenir, c'est se tourner vers la jeunesse.

Les jeunes générations qui se syndiquent partagent des valeurs communes : la solidarité, la fraternité, la combativité. Mais elles ont aussi plein d'idées nouvelles à apporter au syndicalisme pour le faire vivre, ces 120 prochaines années ! Alors Vive les 120 ans de la CGT et Vive nos 120 prochaines années !

Et que la lutte continue !

Montreuil le 4 mars 2015

Salut mon Daniel

Notre camarade Daniel BOSSELUT, connu et reconnu de beaucoup d'adhérents de la CGT et des salariés de la profession, nous a quittés jeudi 24 septembre 2015 après un courageux combat contre la maladie, dans sa 67e année.

Je l'ai connu en 1985 et il me semble que c'était hier.

La dernière fois que Daniel avait été entouré de toute la profession, c'était le 27 mai 2005 pour son départ en préretraite, quelques mois avant que je reprenne ses fonctions.

Daniel, tu nous as quittés trop tôt ! Ta personnalité engagée de militant, de responsable syndical et politique nous manquera.

Mais par-delà la peine et le manque provoqués par sa disparition, toutes celles et tous ceux qui l'ont connu – ou qui ont été à ses côtés dans le cadre de ses différentes activités professionnelles d'Ouvrier du Livre – ne l'oublieront pas car c'est tout simplement impossible tant il leur a apporté et donné.

Mais quelle vie de syndicaliste bien remplie !

© Laurent Bouyrie

A gauche, Daniel Bosselut à la Fête de l'Humanité 2014.

Il adhère très jeune à la CGT, le 1er janvier 1970. Le 21 janvier 1971, à 23 ans, il rentre à l'IHT. Il est désigné par ses camarades comme délégué d'équipe en février 1973 puis délégué du personnel en avril 1974. C'est le 1er avril 1978 qu'il rentre à PIO ; en octobre de la même année, il est élu délégué du personnel. Il devient secrétaire du GIA en mars 1980 et enfin, c'est le 10 juin 1982 que Daniel intègre Offprint. Il contribue à la création du Comité d'entreprise en décembre 1982 et en devient le secrétaire en octobre 1983 jusqu'en avril 1994 puis secrétaire adjoint jusqu'en avril 2003.

Parallèlement, dès avril 1974, Daniel intègre les instances de direction de sa catégorie, la Section Électro-Mécanique : il est membre du Conseil syndical de 1974 à 1978, du Bureau de 1978 à 1989 et enfin, du secrétariat de 1989 à 2005. Il prend dans le même temps des responsabilités à la formation des militants et à la Commission exécutive du SGLCE. Ces dernières années, il s'était impliqué à la SURL et au sein de l'IHS-LP.

Daniel avait complété cette démarche syndicale d'un engagement politique en adhérant au Parti Communiste Français en 1973, parti dans lequel il était toujours actif.

Par sa personnalité, son engagement et sa volonté inaltérable, par les luttes auxquelles il a participé ou qu'il a animées, il a laissé en chacun d'entre nous une inspiration, un exemple et une humanité inoubliables. Il a été visionnaire sur la formation professionnelle pour sa catégorie car il avait compris que c'était la clé pour garantir l'avenir de notre positionnement. Il a transmis et donné beaucoup à chacun d'entre nous avec ses idées, son engagement révolutionnaire, ses réalisations, et toujours avec son sourire et sa bonne humeur.

Homme de terrain, il aimait être au contact des équipes. Il n'admettait aucune inégalité et luttait contre toute injustice, défendait les revendications, même celles qui pouvaient apparaitre moins importantes. Débatteur hors pair, il réussissait toujours à convaincre et à rassembler toutes les équipes, non seulement les Ouvriers de la Maintenance, mais l'ensemble des Ouvriers du Livre. Il fait partie de ces grands hommes qui ont fait grandir notre syndicat.

Au moment de son ultime voyage, ce combattant pour la justice sociale, tourné vers l'avenir, vers les autres et les jeunes générations, nous manquera à tous énormément. Toutefois son exemple désintéressé, sa positivité, son engagement de Sans-Culotte de la Révolution française en faveur du meilleur pour tous, continuera de nous inspirer dans nos luttes, j'en suis certain.

BOBOSS, nous te remercions pour tout ce que tu nous as apporté, nous saluons ton parcours exemplaire, ton œuvre et ta mémoire.

En ces moments difficiles nous pensons également à sa famille qui comptait beaucoup pour lui et dont il était fier. Nous adressons à son épouse Marie-Thérèse, ses enfants Valérie, Sébastien et Thibault, ses petits-enfants Antoine, Thomas et Baptiste ainsi qu'à ses proches nos plus profondes condoléances et les assurons de notre entier soutien, de notre solidarité et toute notre amitié.

Martial LE BIHAN

Oncy-sur-École, le 30 septembre 2015

Extraits de la réunion de la commission exécutive du 19 octobre 2015

La commission exécutive observe une minute de silence en mémoire de notre camarade Daniel BOSSELUT.

La situation dans les pays du Proche et du Moyen-Orient ne cesse de se dégrader. Les habitants continuent leur exode souvent au péril de leur vie. Ce qui n'empêche pas certains réactionnaires de répandre des idées nauséabondes sur le rejet de l'autre. Heureusement, il existe encore quelques forces progressistes et associatives qui, avec des moyens limités, prennent en compte la souffrance de ces réfugiés.

La guerre lancée contre Daesch cache, quant à elle, les véritables intentions de certains États, qui, sous prétexte de combattre le terrorisme, tentent d'éradiquer les forces politiques résistantes dans leur propre pays.

Quant aux Grecs, ils ont, de nouveau, été appelés à voter et en ont maintenu leur soutien à Syriza.

Le conflit israélo-palestinien s'amplifie. Seule la reconnaissance d'un état palestinien à côté d'Israël pourrait permettre d'envisager un processus de paix pérenne.

En France, la déréglementation bat son plein, et la remise en cause des acquis sociaux reste la règle pour le gouvernement et le patronat. Le repos du dimanche est attaqué, le travail de nuit étendu, le temps de travail sans cesse rediscuté pour être augmenté sans être rémunéré davantage.

Les repères familiaux sont bouleversés au détriment de la culture, des activités sportives ou autres occupations. Tout ceci n'est pas anodin. L'état d'esprit du gouvernement et du patronat conduit à la déstructuration des repères sociétaux. Dans ce système capitaliste, ce qui est exigé par les détenteurs de la richesse, c'est de faire encore et toujours plus de profits.

Air France est le dernier exemple en date. Les bénéfices n'ont cessé de croître, alors qu'un plan social a été annoncé avec la suppression de 2 900 à 5 000 emplois. Comment garder son calme lorsqu'on est salarié de cette entreprise et qu'on apprend par voie de presse que son avenir se joue à Pôle Emploi ? Ce n'est pas acceptable. Il est tout à fait compréhensible, voire humain, de manifester son désaccord. Mais ça, le patronat ne le supporte pas et organise une chasse aux sorcières des militants syndicaux et en particulier ceux de la CGT.

D'ailleurs, les médias prennent le relai en diffusant en boucle les images du pauvre DRH se faisant arracher sa chemise. Cette image-là montre à quel point les salariés sont excédés par les annonces des suppressions d'emplois successives. Traiter les syndicalistes de voyous, comme l'a fait le Premier ministre, est intolérable. En signe de protestation et pour exiger la relaxe des 5 salariés d'Air France, l'intersyndicale appelle à un rassemblement devant l'Assemblée nationale, jeudi 22 octobre à partir de 12 h 30. La commission exécutive du SGLCE appelle ses adhérents à y participer.

Vendredi dernier 16 octobre, était organisé un rassemblement de la CGT devant le MEDEF pour nos droits à la retraite complémentaire afin de peser sur la négociation en cours concernant le financement des retraites. Alors que la CGT porte un certain nombre de propositions permettant de pérenniser le financement des retraites, le MEDEF bloque, depuis 2013, les pensions des retraités et oriente la négociation vers une remise en cause des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO avec, à la fin, l'allongement des cotisations pour une retraite à taux plein. Vendredi fut la dernière réunion de négociation. Devant cette mascarade, la CGT et FO ont quitté la table des négociations.

Encore une fois, le MEDEF aura pu compter sur le soutien et l'engagement de signer cet accord de la CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC pour accompagner le recul social du patronat.

La CE approuve que la CGT ne participe pas à la conférence sociale. En effet, la commission exécutive confédérale réunie à Limoges, à l'occasion des 120 ans de la CGT, a voté le boycott de cette conférence. Conférence qui, comme à chaque fois, ne prend pas en compte les revendications exprimées par notre centrale syndicale. Et compte tenu du climat social instauré par le gouvernement et le patronat, la CGT a pris la bonne décision. Mais d'autres conférences il y aura. Souvenons-nous. Déjà pour la précédente, notre commission exécutive s'était interrogée sur le bien-fondé de notre présence. Et déjà, nous nous exprimions pour mettre en place une contre-conférence soulignant les aspirations et besoins revendicatifs des salariés. Il nous faut peser sur la négociation par le rapport de forces. Sans cela, l'obtention de nos revendications est compromise.

Présents : Mustapha AINSEBA, Abdellah AIT SERHANE, Thierry BARTEL, Laurent BOUYRIE, Djamel BRAHMI, Michel DOARÉ, Guillaume DUMOULIN, Jacques DURIN , Cyril ELBAZ, Xavier GUILLOTEAU, Arezki HAMACHE, Xavier HIRSCH, Martial LE BIHAN, Didier LOURDEZ, Michel MARTIN, Marc NORGUEZ, Maxime PICARD, Jean-François ROPERT, Odambopata ROS, Guillaume THOMAS FLORES, Yann VOLANT

Dans la profession, le dossier majeur mis en avant par notre syndicat est l'AFP. Bien sûr, nous n'ignorons par les difficultés importantes rencontrées dans les autres entreprises. Et nous serons à l'écoute de celles-ci au même titre que l'AFP. Nous parlons d'un dossier majeur parce que la direction a décidé de dénoncer les accords d'entreprise et le rattachement des ouvriers, employés et cadres aux conventions collectives de la Presse quotidienne nationale. Nos accords d'entreprises et conventions collectives sont nos repères de vie quotidienne et de nos conditions de travail.

C'est une attaque qui concerne les salariés de l'AFP mais qui pourrait faire écho dans d'autres entreprises. Le syndicat avec les salariés de l'AFP ont décidé de s'organiser pour y maintenir le rattachement à la Convention de la Presse quotidienne nationale. Les cadres CGT et le SNJ-CGT sont également parties prenantes dans ce dossier. Nous pouvons compter sur une forte mobilisation de la profession. Nous l'avons constaté lors de notre rassemblement devant les locaux de l'AFP le 23 septembre, puis lors de la manifestation du 8 octobre à Paris, où le cortège du Syndicat du Livre était imposant. Parmi les initiatives prises, une pétition a été lancée ; un grand nombre de signatures nous est revenu. Il faut continuer à faire signer autour de nous.

Nous avons demandé à rencontrer le président du SPQN qui, dans un premier temps, nous a orientés vers le directeur de son organisation pour cause d'agenda surchargé.

Il aura fallu un communiqué des syndicats CGT appelant à une heure d'arrêt de travail dans les entreprises de presse pour que celui-ci revienne à de meilleurs sentiments en actant le principe d'une réunion en sa présence. Depuis, nous avons eu confirmation et proposition de date de réunion.

Ceci étant, nous ne sommes pas tirés d'affaire. Louis DREYFUS et Francis MOREL faisaient partie des auditionnés lors de l'élaboration du rapport FRANCAIX relatif à l'AFP. Il est bien question dans les conclusions du rapport de remettre en cause la convention collective de la PQN à l'AFP. Les deux auditionnés sont vice-présidents de l'AFP et semblent adhérer totalement au plan du PDG de l'agence.

Il nous faut donc continuer à informer les salariés de la profession comme cela a été fait avec les délégués de l'AFP, à Bobigny, à Tremblay, au siège du Monde. La réactivité dans nos décisions et une mobilisation importante à tous les niveaux sont la clé de la réussite.

Congrès fédéral

Le congrès fédéral se tiendra à Montreuil du 22 au 26 novembre 2015. Notre syndicat y sera présent et comptera dans sa délégation environ 25 délégués avec les camarades de la SURL.

Sur le projet de document d'orientation, la commission du syndicat s'est réunie mardi dernier. Elle a décidé de porter des amendements sur le projet de document d'orientation.

Apres débat, la commission exécutive décide de voter contre le document d'orientation si les paragraphes 1.16, 1.17 et 1.18 de la page 4 sont maintenus. S'ils sont supprimés, la délégation serait amenée à revoir sa position.

La CE donne mandat :

– de voter pour liste complète des membres du CEN, à l'exception d'une candidature présentée par un syndicat fantôme ;
– aux candidats du SGLCE qui seront élus au CEN de voter pour le bureau fédéral. Deux de nos camarades devraient y être présentés : Pascal Akoun et Éric Martin.

Selon nos informations, le secrétariat fédéral serait élargi. En dehors des camarades du papier, sa composition fait débat.

Si le secrétariat est soumis au vote dans son ensemble, la CE donne mandat de voter contre.

Nous serons porteurs des voix des correcteurs (environ 150).

Correcteurs

Suite à des dossiers communs avec les correcteurs, notamment au siège des *Échos*, notre organisation a été contactée par le Syndicat des Correcteurs qui se pose la question de son avenir syndical. Après échanges entre nos organisations, le Syndicat de Correcteurs envisage de « s'adosser » au SGLCE. Il ne s'agit en aucun cas de recréer un comité inter, mais de démontrer qu'un syndicat général comme le nôtre peut continuer à couvrir des métiers et des champs d'interventions différents. Si les correcteurs décidaient d'adhérer au SGLCE, ils en seraient évidemment partie prenante comme les autres secteurs professionnels de notre syndicat et participeraient de fait à ses activités, y compris dans ses instances. Ils ont une assemblée générale au mois de novembre pour débattre de leur avenir.

Divers

Institut CGT d'Histoire sociale du Livre parisien : conférence-débat le 24 novembre 2015 à 18 heures à la Mairie du 2e arrondissement sur « Les messageries de la presse parisienne dans la tourmente (1940-1947) ».

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.
Tél. : 01 43 31 53 51

N° de Commission paritaire : 0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce – 75014 Paris
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication et de rédaction : Didier Lourdez.
Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction : M. Ainseba, M. Lopes, Th. Fronty, A. M'Saoura
Photos : J.-P., M. Lopes

Communiqué

En janvier dernier, un sentiment d'effroi et de stupeur avait traversé notre pays. Depuis, la folie criminelle a sévi à de nombreuses reprises, semant partout dans le monde la mort et la peur.

Vendredi 13 novembre, ce sont des actes ignobles qui ont frappé la France, des actes terroristes contre des civils qui nous laissent sans voix. La colère et l'émotion dominent face à l'horreur absolue.

Le SGLCE condamne sans appel et sans détour ce déferlement de violence inhumaine. Au nom de quoi, de qui peut-on assassiner froidement des femmes, des hommes, des innocents ? Au nom de rien d'autre que de la folie meurtrière, d'une haine innommable.

Il nous faut condamner avec fermeté ces fascistes et barbares mais ne pas tomber dans le piège qu'ils nous tendent, celui de la haine communautaire.

Il nous faut réprouver dans le même temps les origines de ce mal que sont les politiques impérialistes que mènent les gouvernements français dans le sillage de l'OTAN depuis plusieurs années, notamment au Mali, en Libye et en Syrie.

Ces impérialistes vendent des armes, font la guerre, et ce sont les peuples qui meurent. Tant que nous ne changerons pas le rapport dominants/dominés de cette société, les dégâts, la misère, les frustrations, la colère qu'ils engendrent même à l'autre bout de la planète viendront se rappeler à nous tôt ou tard.

Le SGLCE-CGT exprime toutes ses condoléances aux victimes directes et indirectes de ce drame commis par des lâches.

Paris, le 16 novembre 2015

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Octobre 2015	127,91	+ 0,1	+ 0,1
Septembre 2015	127,84	– 0,4	0,0
Août 2015	127,84	+ 0,3	0,0
Juillet 2015	127,94	– 0,4	+ 0,2
Juin 2015	128,47	– 0,1	+ 0,3
Mai 2015	128,57	+ 0,2	+ 0,3
Avril 2015	128,27	+ 0,1	+ 0,1
Mars 2015	128,12	+ 0,7	– 0,1
Février 2015	127,28	+ 0,7	– 0,3
Janvier 2015	126,45	– 1,0	– 0,4
Décembre 2014	127,73	+ 0,1	+ 0,1
Novembre 2014	127,62	– 0,2	+ 0,3
Octobre 2014	127,84	0,0	+ 0,5
Septembre 2014	127,80	– 0,4	+ 0,3
Août 2014	128,29	+ 0,4	+ 0,4

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Au 1/1/2015, le Smic a été augmenté de 0,8 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,61 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 457,52 € et un salaire net de 1 139,02 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :
– 1665,74 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36e à la 39e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :
– 7,69 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
– 8,65 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

3 170 €/mois ;
38 040 €/an.

Chômage total
Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation
– Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus. La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage.
– Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.
Durée minimale d'affiliation : 4 mois ; si l'allocataire reprend un emploi dans les12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'afficiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.
Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ;
36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.